



Journée Emploi « Quels leviers et moyens d'action pour les personnes sans abri très éloignées de l'emploi ? »

4 octobre 2018 – Villeurbanne

REMERCIEMENTS	3
Mot d'accueil	5
LE LOGEMENT D'ABORD A DESTINATION DES MENAGES ISSUS DES BIDONVILLES LYONNAIS	5
Introduction	6
POURQUOI UNE JOURNEE D'ECHANGES SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES SANS ABRI TRES ELOIGNEES DE L'EMPLOI ?	6
POURQUOI EST-CE UN ENJEU LOCAL ?	6
Table ronde : L'insertion professionnelle, un enjeu majeur pour la résorption des bidonvilles et squats	7
UN CADRE POLITIQUE FAVORABLE A LA MOBILISATION DU TRIPTYQUE « LOGEMENT/FORMATION/EMPLOI »	7
DES PROJETS D'INSERTION AU BENEFICE D'HABITANTS DE BIDONVILLES, COMPRENANT UN VOLET « EMPLOI »	8
DE NOMBREUX DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN MOBILISABLES	8
LA METROPOLE DU GRAND LYON : UNE COLLECTIVITE AUX COMPETENCES SPECIFIQUES	9
Table ronde – retours d'expériences	10
L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL VERS L'EMPLOI PAR L'AUTONOMISATION DES PERSONNES	10
L'ACCES A L'EMPLOI PAR LA STABILISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL	10
L'ACCES A L'EMPLOI PAR LA FORMATION COLLECTIVE ET LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	11
Atelier : l'apprentissage du français, facilitateur d'emploi ?	13
LES DISPOSITIFS INNOVANTS POUR FAVORISER L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS	13
LES DIFFICULTES RENCONTREES SUR LE TERRAIN	13
LES PISTES POUR L'AVENIR	14
Atelier : l'insertion professionnelle des jeunes, une urgence pour l'avenir ?	15
NOTIONS CLEFS SUR LE PROGRAMME ROMCIVIC	15
L'ADOLESCENCE : UN MOMENT DE VIE CHARNIERE	15
L'ENJEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE LA FORMATION DES JEUNES VOLONTAIRES	16

LA REPARTITION DU TEMPS, ENTRE MISSIONS D'INTERET GENERAL ET ACCOMPAGNEMENT /FORMATION DES VOLONTAIRES.....	16
LE PASSAGE DE RELAI AVEC LES ACTEURS DE DROIT COMMUN DE L'INSERTION DES JEUNES.....	16
Atelier : Quelles actions locales initier pour faciliter l'insertion PROFESSIONNELLE ?.....	18
RETOUR D'EXPERIENCES DU COLLECTIF JAMAIS SANS TOI A VILLEURBANNE	18
LE MANQUE DE LISIBILITE DU SECTEUR DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI.....	19
LES EXPERIENCES INTERESSANTES.....	19
Temps d'information : l'auto-entreprenariat	20
LA DECLARATION D'AUTO-ENTREPRISE COMME MOYEN D'OUVRIRE DES DROITS, ET DES PERSPECTIVES.....	20
L'ECO-RECYCLAGE COMME MOYEN DE FAIRE CHANGER DE REGARD	20
Temps d'information : Le droit du travail et la protection des travailleurs.....	22
LES CONSTATS AYANT DETERMINE LA CREATION D'UNE PERMANENCE EN DROIT DU TRAVAIL.....	22
LES VIOLATIONS DU DROIT DU TRAVAIL LES PLUS FREQUEMMENT RENCONTREES DANS LE CADRE DE LA PERMANENCE	22
DES TRAVAILLEURS SOUVENT RETICENTS A REVENDIQUER LEURS DROITS.....	22
LES CONSEILS POUR REVENDIQUER SES DROITS EN TANT QUE TRAVAILLEUR	23
DES SITUATIONS PARTICULIERES.....	24
LES PISTES POUR L'AVENIR.....	24

REMERCIEMENTS

La journée d'échanges « Quels leviers et moyens d'action pour les personnes sans abri éloignées de l'emploi ? » s'est déroulée le 4 octobre 2018 à la Bourse du Travail de Villeurbanne.

Elle a été organisée conjointement par 3 associations qui interviennent au quotidien auprès des personnes sans abri sur l'agglomération lyonnaise et par le CNDH Romeurope, en partenariat avec la DIHAL :

Le Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squats, C.L.A.S.S.E.S. regroupe des personnes décidées à faciliter l'accès à la scolarisation des enfants vivant dans des bidonvilles, des squats ou tout hébergement temporaire. Ces personnes accompagnent les familles dans leurs démarches administratives, facilitent les liens entre l'école, les parents, les enfants.

L'ALPIL est une association dont le principal objectif est de favoriser l'accès aux circuits normaux du logement de tous ceux qui en sont exclus. Elle intervient sur l'ensemble des questions liées à l'habitat et auprès des publics sans abri et en habitat précaire depuis près de 25 ans.

Médecins du Monde est une association médicale militante de solidarité en France et à l'international. La délégation régionale Auvergne Rhône-Alpes comprend, à Lyon, une action mobile "Squats et bidonvilles" qui informe, oriente et propose une prise en charge médicale, sociale, juridique.

Le CNDH Romeurope (Collectif National Droits de l'Homme Romeurope) regroupe 48 associations et collectifs locaux (dont les trois associations locales à l'initiative de cette journée) qui ont pour objet commun le soutien et la défense des droits des personnes originaires d'Europe de l'Est, Roms ou présumées Roms, vivant en bidonville, squat ou autres lieux de survie en France. Le CNDH Romeurope s'attache à défendre l'accès au droit commun et l'effectivité des droits de ces personnes en France. L'association se donne aussi pour but de combattre toute forme de racisme, de discriminations ou d'incitation à la haine en raison de la nationalité ou d'une appartenance ethnique réelle ou supposée.

La DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement) est une instance de coordination interministérielle en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées.

Les organisateurs tiennent à remercier l'ensemble des intervenant-es pour leur disponibilité et la qualité de leurs interventions qui ont contribué au succès de cette journée.

- M. Viscontini est conseiller emploi-travail au sein de la [DIHAL](#) (Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement), instance de coordination interministérielle, de suivi et d'évaluation de la politique de résorption des bidonvilles en France.
- Christel Bonnet est directrice de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Rhône.
- Valérie Glatard, maire de Neuville-sur-saône, est conseillère métropolitaine et membre de la commission permanente "Développement économique, numérique, insertion et emploi".

- Manon Fillonneau est Déléguée générale du Collectif National Droits de l'Homme [Romeurope](#), un collectif réunissant 48 associations actives dans le domaine de l'accompagnement des citoyens européens en situation de précarité et vivant en squats ou bidonvilles en France.
- Khedidja Namoune est conseillère emploi-formation au sein de la Délégation Ile-de-France d'[Uniformation](#), OPCO de l'économie sociale, de l'habitat social et de l'économie sociale, qui finance un dispositif d'insertion professionnelle à destination des habitants de bidonvilles en Ile-de-France.
- Laura Mocanu et Suzanne Cardon sont respectivement co-directrice et conseillère en insertion professionnelle au sein d'[Acina](#), association spécialisée dans l'accompagnement socio-professionnel des habitants de bidonvilles en Ile-de-France.
- Livia Ota et Lavinia Fournier sont respectivement responsable du service résorption des bidonvilles et conseillère en insertion professionnelle au sein de l'association [Les enfants du canal](#), dont l'objet est la lutte contre l'exclusion des personnes mal logées, vivant en bidonvilles ou dans la rue en Ile-de-France.
- José Lagorce est travailleur social au sein d'[AREA](#), association dédiée à l'accompagnement des personnes vivant en bidonvilles à Montpellier.
- Mihaela Sima est chargée de projet accès aux droits au sein de l'association [Habitat-Cité](#), association dédiée à l'accompagnement des personnes mal-logées, en particulier des habitants de bidonvilles en Ile-de-France.
- Marie-Anne Aubert est chargée de développement de l'emploi et des territoires à la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)/Auvergne-Rhône-Alpes
- Benoît Aurenche est coordinateur du projet I2E : 'Insertion par l'École et par l'Emploi), un projet comportant deux villages d'insertion situés à St Priest et à St Genis les Ollières (Lyon)
- Valérie Najjarian est directrice d'[Innovation et Développement](#), une association spécialisée dans l'insertion professionnelle ainsi que l'aide à la mobilité et au développement local, à St Fons, dans la région lyonnaise.
- Françoise Lagleyze est directrice d'[ADL](#), l'Association de Développement Local pour l'emploi et la formation, à Villeurbanne.
- Denis-Gabriel Galland est responsable EST EMPLOI et du pôle accompagnement au sein d'[Unis Vers l'Emploi](#), un groupe économique solidaire spécialisé dans l'insertion sociale et professionnelle.

MOT D'ACCUEIL*

Agnès Thouvenot et Claire Le Franc, élues de la ville de Villeurbanne

*La journée d'échanges a eu lieu au sein du Palais du travail de Villeurbanne, mis à disposition par la mairie.

Action de la ville de Villeurbanne en matière sociale :

- Soutien au logement social et très social ;
- Mise en œuvre du Logement d'abord ;
- Mise à disposition de foncier, de locaux, notamment dans le cadre du plan grand froid.

Volonté de la mairie : **inscrire son action dans la mobilisation du droit commun**, ne pas créer des politiques publiques discriminantes, spécifiques.

LE LOGEMENT D'ABORD A DESTINATION DES MENAGES ISSUS DES BIDONVILLES LYONNAIS

En 2016, dans le cadre du projet I2E¹ :

- Mise à disposition par la mairie de Villeurbanne de logements pour 4 familles.
- **Accès au logement associé à un accompagnement vers l'accès aux droits et au versement d'un pécule** (diminution de moitié au bout de 12 mois et fin de versement au bout de 16 mois ; les adultes ayant accédé à l'emploi).
- Contribution des familles aux charges et au loyer au bout de 12 mois.

Après 2 ans d'accompagnement : 3 familles sur 4 ont quitté le dispositif après avoir accédé à l'emploi et au logement social classique. **L'accompagnement des 4 familles pendant 2 ans représente la même dépense qu'une mise à l'abri en hôtel pour 1.5 mois.** Face au succès de cette expérimentation, la ville de Villeurbanne poursuit sa démarche pour 10 familles.

¹ Pour plus d'informations sur le dispositif I2E, voir p. 10 et suivantes

INTRODUCTION

Manon Fillonneau, CNDH Romeurope

POURQUOI UNE JOURNÉE D'ÉCHANGES SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES SANS ABRI TRÈS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI ?

Sans un accès durable à l'emploi : accès aux droits très difficile, voire impossible pour de nombreux sans abri, habitant.es de squats, de bidonvilles ou personnes hébergées de façon irrégulière/instable.

Emploi et formation : des incontournables de l'accompagnement global qui doivent permettre une inclusion réelle et pérenne des personnes en situation de sans-abrisme ou de mal-logement aggravé.

POURQUOI EST-CE UN ENJEU LOCAL ?

Mobilisation ancienne et forte auprès des sans-abri, personnes en squats et en bidonvilles, structurée autour d'associations très dynamiques comme CLASSES pour l'accès à l'éducation, Médecins du Monde pour l'accès à la santé ou encore l'ALPIL pour l'accès au logement.

Constats partagés par les associations actives sur le territoire de la Métropole lyonnaise :

- **Des dispositifs pour l'emploi nombreux mais peu adaptés pour les familles accompagnées et peu lisibles** par les personnes et leurs accompagnant.e.s ;
- Les conséquences de l'accès à l'emploi :
 - Sur le plan individuel : avancée dans les parcours d'insertion (déblocage des droits administratifs facilitant l'accès direct à un logement) ;
 - Sur le plan social : baisse significative du nombre de ménages en bidonvilles/squats ou à la rue sur le territoire.

Objectifs de la journée d'échanges :

- Accompagner la mobilisation politique ;
- Permettre une rencontre entre des mondes et cultures professionnelles divers, et encourager la pluridisciplinarité ;

= Des enjeux majeurs dans la perspective d'un renforcement de la dynamique locale et territoriale d'accompagnement de l'accès à l'emploi des publics sans abri ou très mal-logés.

TABLE RONDE : L'INSERTION PROFESSIONNELLE, UN ENJEU MAJEUR POUR LA RESORPTION DES BIDONVILLES ET SQUATS

UN CADRE POLITIQUE FAVORABLE A LA MOBILISATION DU TRIPTYQUE « LOGEMENT/FORMATION/EMPLOI »

Alexandre Viscontini, Délégation Interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement

Le cadre politique de la résorption des bidonvilles : Volonté de mettre en œuvre une **politique de résorption des bidonvilles** affirmée à plusieurs reprises (stratégie nationale de lutte contre la pauvreté² ; instruction du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des bidonvilles³).

La mise en œuvre de stratégies territoriales dans une démarche partenariale : indispensable pour assurer la résorption durable des bidonvilles en France métropolitaine à horizon 2023 (objectif fixé par l'instruction). Cette démarche doit associer l'ensemble des acteurs locaux pertinents (collectivités, services de l'Etat, acteurs de l'insertion professionnelle, associations, personnes concernées, etc.).

L'insertion professionnelle de jeunes éloignés de l'emploi : Objectif du PIC⁴ - former 1 million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et 1 million de jeunes éloignés du marché du travail.

Le rôle de la DIHAL⁵ :

- **Aide technique et financière** pour la mise en place de projets locaux de résorption des bidonvilles ;
- Suivi des actions soutenues ;
- Mise en place de la **Commission nationale de suivi de la résorption des bidonvilles**, associant des élu.es, des associations, des services de l'Etat (notamment correspondants départementaux de la DIHAL), des expert.e.s, etc.

Les 3 piliers du triptyque Logement/Emploi/Formation :

- L'apprentissage de la langue (voir expériences à Grenoble, en Ile-de-France...);
- L'accompagnement renforcé (pour les personnes concernées et leur employeur) ;
- La participation des personnes concernées.

² https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_pauvrete_vfhd.pdf

³ http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/01/cir_42949.pdf

⁴ Plan d'investissement compétences : <https://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/plan-d-investissement-competences/>

⁵ https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/09/plaquette_instruction_en_francais.pdf

DES PROJETS D'INSERTION AU BENEFICE D'HABITANTS DE BIDONVILLES, COMPRENANT UN VOLET « EMPLOI »

Christel Bonnet, Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Retour sur le projet « Andatu », mis en œuvre à l'initiative de la préfecture du Rhône de 2012 à 2015 :

- Accès au logement social : 407 personnes dont 184 adultes (procédure dérogatoire)
- Accès à l'emploi :
 - 175 adultes accompagnés ; 152 contrats de travail signés avant la fin de dispositif & 100 après. 39 personnes en emploi « stable ».
 - 73 adultes orientés vers des cours de français (dont 64 vers une formation diplômante).

Retour sur le projet I2E, mis en place à l'initiative de la préfecture du Rhône à partir de 2015⁶ (200 personnes sélectionnées dont 75 adultes actifs) :

- Difficulté pour remobiliser les bailleurs (après Andatu) afin de mettre en œuvre une démarche de logement d'abord, d'où la création de deux villages d'insertion (à Saint Genis les Ollières et Saint Priest).

L'accès au logement diffus est à prioriser dès que possible, car plus opérant en termes d'inclusion, notamment d'accès à l'emploi.

- En matière d'emploi : volonté d'orienter des personnes vers des emplois non pourvus identifiés par Pôle Emploi.
- Conditions de la réussite :
 - Travailler ensemble dans une **démarche transversale** ;
 - Travailler avec les **bailleurs sociaux** ;
 - S'appuyer sur des expériences réussies (autres collectivités).

DE NOMBREUX DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN MOBILISABLES

Marie-Anne Aubert, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

L'apprentissage du français : depuis septembre 2018, Pôle Emploi propose 1 000 places en sessions de formations en FLE (Français Langue Etrangère), qui démarrent chaque semaine dans la métropole lyonnaise.

Le **Plan d'investissement dans les compétences (PIC)⁷** : lancé en 2018 (année transitoire), le plan repose sur des actions engagées via des appels à projets nationaux ou régionaux. En Auvergne-Rhône-Alpes, un appel à projet sur l'accès à l'emploi des personnes réfugiées est ouvert aux candidatures jusqu'à fin novembre 2018.

⁶ Pour une présentation détaillée du projet I2E, voir p. 10 et suivantes

⁷ <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/plan-d-investissement-2018-2022-former-2-millions-de-demandeurs-d-emploi>

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) : intéressant pour les personnes étrangères nouvellement arrivées car au-delà de la mise en emploi, les structures de ce secteur ont souvent des conventions avec des bailleurs, ce qui permet un accès facilité au logement.



Un certain nombre de SIAE sont en difficulté du fait du manque de commandes, ou non retenues dans le cadre des clauses de marché public.

La Garantie Jeunes : les jeunes réfugiés avec une faible maîtrise du français n'y accèdent pas. Dans le Rhône, un programme d'accompagnement renforcé notamment vers l'apprentissage du français a été mis en place, en plus de l'accompagnement prévu dans le cadre du dispositif classique « Garantie Jeunes » afin de permettre à des jeunes réfugié.es d'en bénéficier. Projet mené par les missions locales, la Direccte et Forum réfugiés, avec un appui financier de la préfecture (sur le BOP 104).

Bilan : 75 % de sorties vers l'emploi (25% de plus que pour la Garantie jeunes classique).

Le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : source possible de financement de formations, notamment via les crédits de « revitalisation ».

Le dispositif PERLE (parcours évolutif de retour vers le logement et par l'emploi) : financé par le FSE (fonds social européen) et par la métropole (via le fonds d'appui aux politiques d'insertion) et des fondations.

LA METROPOLE DU GRAND LYON : UNE COLLECTIVITE AUX COMPETENCES SPECIFIQUES

Valérie Glatard, Métropole du Grand Lyon

Au 1^{er} janvier 2015, la métropole a intégré toutes les compétences du Conseil départemental, avec la volonté de travailler les enjeux d'insertion professionnelle dans une démarche de transversalité → mise au point du « **programme métropolitain de l'insertion par l'économie** » : une dizaine de « chargés de liaison entreprises » vont à la rencontre des entreprises, font le lien avec les acteurs de l'insertion et les besoins des personnes accompagnées vers l'emploi. Cela permet de donner plus de visibilité aux dispositifs d'insertion, et donc de mobiliser davantage l'ensemble des parties prenantes, en premier lieu les entreprises, ce qui est un objectif de la métropole.

La Métropole s'appuie sur l'attractivité de son territoire pour soutenir l'insertion avec l'objectif de mettre les personnes à l'emploi et mettant leurs compétences au cœur des parcours. L'insertion professionnelle représente un budget de 6.5 millions d'euros pour la métropole.

TABLE RONDE – RETOURS D'EXPERIENCES

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL VERS L'EMPLOI PAR L'AUTONOMISATION DES PERSONNES

Laura Mocanu & Suzanne Cardon, ACINA⁸

L'association accompagne des habitant.es de bidonvilles et squats en Ile-de-France depuis 2015 (environ 170 familles accompagnées).

Les principes d'action de l'association

- **Développer le potentiel d'autonomie** de chaque personne et favoriser sa liberté de choix et d'action ;
- **Agir en complémentarité des personnes accompagnées** et maintenir leur indépendance ;
- Bienveillance à l'égard des personnes accompagnées.

Les méthodes d'action

- Lien social sur le terrain ;
- Accompagnement dans le droit commun ;
- Suivi et accompagnement personnalisé ;
- Travail en partenariat avec tous les acteurs.

Les étapes de l'accompagnement

1. Evaluation : présentation de la méthodologie d'action de l'association, échange approfondi sur la situation individuelle et familiale de la personne ;
2. Si besoin : orientation vers un dispositif d'apprentissage du français ;
3. Explications sur le marché du travail en France, dans le but de permettre à la personne de comprendre et d'appréhender le champ des possibles ;
4. Construction du projet professionnel, selon les compétences des personnes, leurs expériences, leur parcours de vie, leurs envies ;
5. Rédaction du CV : à travers des séances individuelles et collectives ;
6. Préparation d'entretiens d'embauche ;
7. Mise en contact avec des recruteurs ;
8. Suivi post embauche (auprès de la personne employée mais également de l'employeur).

L'ACCES A L'EMPLOI PAR LA STABILISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Benoît Aurenche, Entreprendre pour humaniser la dépendance (Projet I2E)

Contexte : projet mis en place en amont de l'expulsion de 3 bidonvilles importants dans l'agglomération lyonnaise, pour 45 ménages.

Objectif : assurer une **période de transition pour accompagner les personnes issues des bidonvilles vers le droit commun, via l'accès à l'école, à l'emploi et l'assurance d'une**

⁸ Pour plus d'informations sur le fonctionnement et les activités de l'association : <http://www.acina.fr/>

stabilisation du lieu de vie (majorité des ménages orientés vers 2 terrains de stabilisation + 4 ménages orientés vers des logements mis à disposition par la mairie de Villeurbanne).

Sur l'accès à l'emploi : volonté de mobiliser les emplois non pourvus depuis plus de 45 jours à Pôle Emploi. Cela n'a pas fonctionné. Il a donc fallu mobiliser des entreprises, des agences d'intérim, etc. L'accès au dispositif IAE a été recherché dans une 2^{ème} étape. 47 personnes ont accédé à l'emploi sur les 84 adultes ayant intégré les terrains d'insertion.

Equipe composée de 3 pôles : accompagnement social, apprentissage du français et insertion professionnelle avec fort soutien bénévole

Les aspects positifs du projet :

- Un accompagnement global ;
- Un travail en proximité avec les familles et la création d'un véritable lien de confiance.

Les défis :

- Difficulté à assurer un apprentissage au long cours du français (assiduité) ;
- Un certain isolement dû à la situation géographique des terrains d'insertion, associé à des difficultés en termes de mobilité ;
- Difficulté à faire le relais avec le droit commun, alors que durant toute la durée du projet les ménages avaient été accompagnés sur l'ensemble de leurs problématiques par un petit nombre d'interlocuteurs → risque d'arrêt « brutal » de l'accompagnement des ménages à la fin du projet ;
- Difficulté d'accès aux soins ;
- Difficultés dans l'accès à l'école

L'ACCES A L'EMPLOI PAR LA FORMATION COLLECTIVE ET LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Khédidja Namoune, Uniformation (projet POEC⁹)

Contexte : En 2016, l'OPCA a été mobilisé pour financer le projet POEC, porté par la préfecture de région Ile-de-France dans le cadre de la stratégie régionale pour les campements illicites (126 campements soit 6600 personnes).

Objectifs du projet :

- **Favoriser l'insertion professionnelles des habitants de bidonvilles en Ile-de-France via un dispositif de formation en français (FLE ou alpha selon le niveau initial des personnes) financé par l'OPCA et un stage professionnel de 2 semaines en structure relevant de l'IAE, avec indemnisation des apprenants par Pôle Emploi.**
- **Sécuriser les parcours** des personnes en les orientant, à la fin du dispositif, vers une formation qualifiante ou vers l'emploi (notamment en CCDI au sein d'une structure de l'IAE).
- Objectif de 60 personnes en 2017 :
 - axe 1 - 400h de formation FLE
 - axe 2 - 2 semaines de stage en SIAE
 - axe 3 - accompagnement vers l'emploi ou formation qualifiante

⁹ Préparation opérationnelle à l'emploi collective

Partenaires du projet : Etat (préfecture de région Ile-de-France, DIHAL, DIRECCTE, Pôle Emploi) ; orienteurs (associations actives auprès des habitants de bidonvilles), Mairie de Paris, Centres de formation, Employeurs (adhérents Uniformation).

Bilan (session 2017) :

- **Sur 49 apprenants : 30 sorties vers l'emploi** en fin de dispositif dont 15 femmes
- Progression significative du niveau de français pour l'ensemble des apprenants
- Retours très positifs de la part de formateurs, ce qui a aussi permis de déconstruire certains préjugés

Points clefs :

- L'implication des acteurs dans une démarche transversale : ce programme a pu se mettre en place suite à un engagement des collectivités territoriales, des acteurs institutionnels et des structures d'accompagnement et d'organismes de formation, des structures de l'IAE
- L'envie de réussir des bénéficiaires
- L'investissement des financeurs
- La phase d'immersion en entreprise

Le dispositif se poursuit en 2018 : 90 bénéficiaires



Pour l'avenir, **l'appel à projet PIC pourrait permettre d'essaimer ce type de dispositif** sur d'autres territoires, notamment sur la région AURA.

ATELIER : L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS, FACILITATEUR D'EMPLOI ?

Animé par Valérie Najjarian, Innovation et développement

LES DISPOSITIFS INNOVANTS POUR FAVORISER L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

- Auto-école sociale créée par l'association Innovation & Développement pour lever les freins à la mobilité des demandeurs d'emploi qu'elle accompagne + mise en place d'une formation en français spécifique pour aider les personnes dont la faible maîtrise du français rendait difficile le passage du code de la route → forte motivation pour les apprenants, même sans rémunération affectée au dispositif d'apprentissage du français.
- Méthode d'apprentissage du français développée par l'association Langues Comme Unes sous forme de modules thématiques, directement liés à la résolution de problématiques sociales rencontrées par les personnes accompagnées (module « formulaire d'identité » ; module « santé », module « mobilité »).
 - Des modules semi-intensifs sur une courte période (6h / semaine en 3 séances, 60h au total), ce qui permet l'assiduité des apprenants.
 - Des modules thématiques indépendants les uns des autres, qui permettent aux apprenants de participer au module dont ils ont besoin à un instant T, sans devoir s'engager à moyen/long terme.
 - Pas d'orientation « classique », par un partenaire identifié mais une page facebook et un site internet permettant à de nombreux acteurs (associations, travailleurs sociaux, parents d'élèves, structures d'hébergement...) d'effectuer des orientations.
 - Le passage du DILF¹⁰ ou DELF¹¹ n'est pas envisagé comme une finalité. 60h seraient d'ailleurs insuffisantes pour viser un tel objectif.



Sur le département du Rhône, le portail PARLERA¹² référence les différents acteurs et dispositifs qu'ils proposent.

LES DIFFICULTES RENCONTREES SUR LE TERRAIN

- Le manque de coordination entre associations de salariés et associations de bénévoles, ces dernières se retrouvent souvent seules pour accompagner les personnes qui ne remplissent pas les critères permettant d'intégrer un cours de français (ex : être bénéficiaire du RSA) ;
- L'inégalité territoriale en termes de financement de la formation et d'offre de formation et l'absence de lisibilité sur les possibles financements (manque de fléchage) ;
- La difficulté d'information sur l'existant ;
- La difficulté à faire remonter les besoins auprès des pouvoirs publics

¹⁰ Diplôme initial de langue française

¹¹ Diplôme d'études en langues française

¹² <http://parlera.fr/wp/>

LES PISTES POUR L'AVENIR

- Identifier les différents lieux ressources sur la question, mieux partager l'information ;
- Développer des approches nouvelles (ex : ouvrir l'école aux parents), essayer ce qui marche ;
- Chercher des financements possibles (via CDC)

ATELIER : L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES, UNE URGENCE POUR L'AVENIR ?

Livia Otal & Lavinia Fournier, Enfants du canal

L'association Les enfants du canal, qui accompagne des personnes en situation de grande précarité en Ile-de-France, a développé il y a 6 ans le programme « Romcivic », qui repose sur le recrutement en service civique de jeunes, notamment de jeunes Roms issus des bidonvilles et squats en Ile-de-France.

NOTIONS CLEFS SUR LE PROGRAMME ROMCIVIC

- Objectif : favoriser l'insertion des jeunes à travers le volontariat
- Tranche d'âge concernée : Ouvert aux jeunes de 16 à 26 ans, mais la grande majorité des jeunes ont plus de 18 ans.
- Durée : 10 mois non renouvelable
- Critères d'entrée : très souples (notamment en termes de maîtrise du français)
- Rémunération : 472 euros financés par l'Etat et 107 euros financés par l'association.
- Fonctionnement :
 - Des missions d'intérêt général réalisées par les volontaires : auprès des habitants de bidonvilles en Ile-de-France, en soutien à des acteurs associatifs actifs sur ces lieux de vie.
 - Un accompagnement social et éducatif des volontaires (notamment sensibilisation sur la santé, accès aux droits, discriminations, etc.) assuré par l'équipe salariée de l'association. Indispensable car les jeunes recrutés en service civique constituent un public particulièrement vulnérable.

L'ADOLESCENCE : UN MOMENT DE VIE CHARNIERE

A l'adolescence, le fait de vivre dans un bidonville, un squat, de surcroit en général dans des quartiers marqués par la concentration des difficultés économiques et sociales, encourage le développement de pratiques à risque (activités illicites, consommation de drogue, etc.). Adolescence = âge critique, auquel il est urgent d'intervenir pour limiter le risque de tomber dans la marginalité, dont il est beaucoup plus difficile de sortir à l'âge adulte.

Or, il est constaté que dans le cadre des dispositifs non spécifiquement prévus pour cette tranche d'âge, leurs problématiques tendent à être mises de côté, car moins « palpables » ou identifiées comme moins urgentes que d'autres.

Le service civique constitue un bon outil pour « fidéliser » des jeunes, grâce aux modalités de contractualisation (et la rémunération afférente) mais également grâce à un programme de formation et d'accompagnement développé spécifiquement pour ces jeunes.

Idée : renforcer le plaidoyer sur les problématiques et les besoins spécifiques des jeunes en situation de précarité, afin de visibiliser les enjeux et d'encourager une mobilisation politique. Par exemple : comment faire une place aux jeunes dans les dispositifs de Logement d'abord ?



L'ENJEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE LA FORMATION DES JEUNES VOLONTAIRES

L'accompagnement social des volontaires est indispensable pour des parcours de volontariat réussis. Il permet d'éviter certains abandons liés à des difficultés personnelles (familiales, sociales, etc.) rencontrées par des jeunes en cours de volontariat. Il se déploie autant sur le plan individuel que collectif.

Le plan de formation des volontaires (assuré en partie en interne et en partie via la mobilisation de partenaires) est également un élément fort du dispositif :

- Un « bloc de formation » auxquelles sont consacrées les deux premières semaines de volontariat des jeunes ;
- Des formations tout au long du parcours de volontariat.

LA REPARTITION DU TEMPS, ENTRE MISSIONS D'INTERET GENERAL ET ACCOMPAGNEMENT /FORMATION DES VOLONTAIRES

En dehors de la formation « temps plein » des 2 première semaines de volontariat : volontaires mobilisés à part égale entre le temps consacré aux missions d'intérêt général et le temps consacré à la formation/accompagnement.



Répartition du temps de mobilisation des volontaires à équilibrer : à Grenoble, où la métropole a développé le dispositif Melting Pot - inspiré de Romcivic - la 1ère année, 80% du temps était consacré à l'accompagnement, contre 20% à la réalisation de missions d'intérêt général.

LE PASSAGE DE RELAI AVEC LES ACTEURS DE DROIT COMMUN DE L'INSERTION DES JEUNES

Les acteurs (notamment les missions locales) sont insuffisamment outillés et les dispositifs qu'ils proposent peu adaptés aux réalités de vie et aux besoins des jeunes. Un des principaux freins au passage de relai entre les associations et les missions locales pour l'accompagnement des jeunes est la barrière linguistique.

- Mobiliser le PACEA¹³ (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) en adaptant les dispositifs (pouvant en relever) aux besoins et à la situation des jeunes en situation de précarité et de mal-logement ;
- Adapter le dispositif de Préparation Opérationnelle à l'emploi Collective¹⁴ aux problématiques spécifiques des jeunes ;
- Tester la Garantie Jeunes + (déclinaison de la Garantie Jeunes actuellement expérimentée pour un public de jeunes réfugiés, comprenant un accès à des cours de français et un accompagnement renforcé)¹⁵ ;



¹³Nouveau cadre d'accompagnement des jeunes par les missions locales, issu de loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/mesures-jeunes/pacea>

¹⁴ Pour une présentation du dispositif, voir p. 9

¹⁵ Dans le Rhône, une expérimentation de ce type est en cours. Il mobilise en parallèle la mission locale pour un accompagnement vers l'emploi et le CLLAJ pour un accompagnement vers l'emploi).

- Orienter les jeunes en fin de volontariat vers les métiers de l'animation, notamment en organisant des formations BAFA : moyen de valoriser les compétences acquises et animation et en médiation dans le cadre du service civique. A creuser avec Uniformation, qui propose des formations notamment dans le domaine de la médiation ;
- Développer des partenariats avec des chantiers éducatifs (chantiers d'insertion jeunes) ;
- Créer du lien entre les acteurs de l'insertion socio-professionnelle des jeunes et les acteurs de l'insertion par le logement, en particulier le réseau des CLLAJ (comités locaux pour le logement autonome des jeunes).

ATELIER : QUELLES ACTIONS LOCALES INITIER POUR FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ?

Animé par Françoise Lagleyze (ADL) et Denis Gabriel Galland (Unis vers l'emploi)

RETOUR D'EXPERIENCES DU COLLECTIF JAMAIS SANS TOI A VILLEURBANNE

Au sein du centre scolaire Jean Zay à Villeurbanne, plusieurs familles vivent à la rue et/ou sont logées par des marchands de sommeil. 4 d'entre elles ont été orientées vers une église pour hébergement de 5 mois en partenariat avec le CCAS de Villeurbanne et l'ALPIL. Le collectif (20 bénévoles), en mobilisant ces réseaux, accompagne ces familles sur l'accès à l'emploi et la vie quotidienne, en coordination avec les autres acteurs sociaux intervenants :

- Pas de substitution aux travailleurs sociaux mais un suivi ;
- Accompagnement quotidien dans les démarches (ex Pôle Emploi) ;
- Activation des réseaux de l'insertion par l'emploi (Entreprise ou chantier d'insertion).

Cette expérience a soulevé plusieurs questions et points positifs à discuter :

- La difficile - mais néanmoins nécessaire - articulation entre bénévoles/services sociaux de droits commun/acteurs spécialisés de l'insertion professionnelle et insertion sociale (qui permet des résultats probants et rapides). **Comment formaliser et améliorer ces liens entre ces différents acteurs ? Comment agit-on en complémentarité ? Quel relais ? Quel lien de confiance ?**
- Il existe des dispositifs d'insertion calibrés pour les ménages sans abris mais qui sont peu lisibles et mal identifiés par les personnes accompagnées et les accompagnants.

L'ARTICULATION BENEVOLES/ASSOCIATIONS/SECTEUR EMPLOI

Les bénévoles sont des défricheurs de l'accompagnement, et servent de premier point de repères à des publics qui méconnaissent les dispositifs sociaux et le droit commun. Les bénévoles sont un fil rouge pour les familles, un lien dans le temps long de l'insertion sociale et d'un parcours Logement/emploi. Le risque d'une telle intervention repose sur un engagement très fort (nombreuses sollicitations), un épuisement des accompagnants, pour qui le travail social n'est bien souvent pas leur métier et qui peuvent se retrouver en difficultés sur les actions à mobiliser.

L'important est alors de pouvoir passer dans des bonnes conditions le relai à des professionnels, dans un système où tout le monde trouve sa place et son rôle pour harmoniser les démarches entreprises et faciliter l'insertion. Cela nécessite de définir dès le départ les rôles de chacun.

Si les bénévoles jouent un rôle primordial dans le processus d'insertion des familles accompagnées, comment la présence associative militante ne vient pas suppléer à l'absence de commande publique et justifier ainsi une non prise en compte de la problématique de publics en marge par les pouvoirs publics ?

LE MANQUE DE LISIBILITE DU SECTEUR DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI

Comment mieux coordonner les différents acteurs de l'accompagnement ? Les dispositifs de l'insertion économiques sont peu lisibles pour les personnes accompagnées et les accompagnants... Les champs du social et de l'insertion économique semblent très hermétiques.

Les familles, services sociaux de proximité et bénévoles, ne sont pas formés, et ne connaissent pas suffisamment les nombreux dispositifs mis en place pour l'insertion par l'emploi **(fonctionnement, à qui s'adresser ? qui oriente ? quel accompagnement ? quels dispositifs ?)**

D'un autre côté, les professionnels de l'insertion par l'emploi n'ont pas connaissance de ces publics et ne savent pas comment les solliciter. Les professionnels de l'IAE ne sont pas directement en lien avec les publics les plus en difficultés alors qu'ils peinent parfois à remplir leurs objectifs, voire à trouver des candidats sur certains postes.

Il apparaît ainsi nécessaire de mieux coordonner ces différents acteurs pour permettre un déclioisonnement des fonctions, sur l'ensemble du processus d'accompagnement des ménages en bidonvilles.

Comment travailler avec Pole Emploi ? En particulier comment assurer un suivi global en lien avec l'action sociale pour les personnes qui intègrent un chantier d'insertion ? Comment assurer une continuité au bout de 6 mois pour que les ménages ne se retrouvent pas à la rue ?

Comment peut-on adapter le cadre classique de l'insertion par l'emploi avec un public très démuné et sans ressources ? Ces familles, pour enclencher tout le travail d'insertion dans de bonnes conditions, ont d'abord besoin de ressources financières permettant de sortir d'une stratégie de survie et se projeter. C'est souvent la stabilité économique qui déclenche les processus de suivi de scolarisation, ouverture droits, accès santé, apprentissage du français, ... et non l'inverse.

LES EXPERIENCES INTERESSANTES

- Association Le relais Ozanam (Grenoble) : recrutement à la demi-journée. Permet à la personne de réaliser tout ce que travailler implique : transports, horaires, langues et communication, etc. Site internet « Parcours emploi » (Grenoble) : recense les offres d'emploi dans le secteur de l'IAE sur le bassin grenoblois.
- Habitat Cité (Ile-de-France) : développement du « Job coaching » pour des personnes en recherche d'emploi. Concept = partir de la personne, de ce qu'elle veut faire et de ce qu'elle sait faire pour démarcher des entreprises, trouver un employeur et adapter le poste à la personne. C'est la logique de « l'emploi d'abord ».
- AREA (Montpellier) : accompagnement global individuel (avec dans un premier un travail d'accès aux droits : domiciliation, sécurité sociale, etc.) / travail sur « l'intériorité de la personne » / valorisation des compétences des personnes / Accompagnement dans le travail salarié (notamment intérim) ou non salarié (auto-entrepreneurs).
- Foyer Notre-Dame des sans-abris (département du Rhône) : pilotage du dispositif P.E.R.L.E (parcours évolutif de retour vers le logement par l'emploi).

TEMPS D'INFORMATION : L'AUTO-ENTREPRENARIAT

José Lagorce, AREA

L'AREA intervient (accompagnement global assuré par 3 travailleurs sociaux, un CIP, une médiatrice en santé) sur un bidonville où vivent 80 adultes à Montpellier.

Constats sur les sources de revenus des habitants du bidonville accompagnés par AREA :

- Principale source de revenus = ramassage, réparation et revente sur le marché aux puces ou auprès d'entreprises de métaux, de ferraille, objets ménagers.
- Revenus moyens : entre 800 et 1 200 euros / mois (journées de travail de 10h).
- Principaux problèmes liés à cette activité :
 - Ne génère aucun droit (revenus non déclarés) ;
 - Alimente des représentations négatives sur les personnes.

LA DECLARATION D'AUTO-ENTREPRISE COMME MOYEN D'OUVRIRE DES DROITS, ET DES PERSPECTIVES

La formalisation de l'activité sous le régime de l'auto-entreprise permet d'ouvrir des droits (assurance maladie, droits sociaux...) et, en légalisant les revenus, permet l'accès au logement !

Pour beaucoup, ce travail n'est pas un choix. **L'auto-entreprise est envisagée comme une étape vers l'insertion professionnelle.** Une fois que les personnes ont accédé au logement, beaucoup d'entre elles mettent progressivement fin à leurs activités et cherchent/trouvent un emploi (dans le bâtiment, via les emplois d'intérim qui peuvent aboutir à un recrutement pérenne, ou dans l'hôtellerie pour les femmes¹⁶).

Même si en tant que citoyens européens, ces éco-recycleurs ne sont pas soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour, des difficultés pour faire valoir leurs droits ont été constatées auprès de la CAF et de la CPAM. Dans un 1^{er} temps, il a été utile de demander des titres de séjour « auto-entrepreneur » à la préfecture, afin de faciliter l'ouverture de droits. Le statut de ces personnes est désormais mieux connu par les administrations, rendant la détention d'un titre de séjour moins nécessaire.

Les contrôles de la CAF restent fréquents sur ce type de public, et dès lors que l'auto-entreprise ne génère plus de bénéfice, les personnes sont considérées comme en séjour irrégulier et ne peuvent plus prétendre aux droits sociaux.

L'ECO-RECYCLAGE COMME MOYEN DE FAIRE CHANGER DE REGARD

Une enquête réalisée par des étudiants en sociologie sur les activités économiques des habitants des bidonvilles de Montpellier a montré que leurs activités étaient peu connues et donnaient lieu à de multiples **représentations négatives** de la part des montpelliérains¹⁷ :

¹⁶ Dans ce secteur, beaucoup de femmes déplorent de très mauvaises conditions de travail.

¹⁷ <https://area-asso.org/roms-90-des-montpellierain%C2%B7e%C2%B7s-favorables-a-des-politiques-sociales/>

- Le temps de la récupération est visible dans l'espace public mais souvent associé à une recherche de nourriture.
- Le temps de la réparation et de la revente sont moins visibles, alors qu'ils mobilisent de réels savoir-faire et savoirs-être (relation avec les clients, négociation, etc.).

Le fait de déclarer et de faire connaître l'activité d'éco-recyclage permet d'accompagner un changement de regard de la part de la population et des institutions. Par exemple : les éco-recycleurs « déclarés » ne sont pas verbalisés par la police lorsqu'ils font les poubelles, contrairement à ceux qui ne sont pas déclarés.

Pour les personnes elles-mêmes, le fait de pouvoir présenter leur activité en des termes non stigmatisants et de prendre conscience du volume d'argent généré chaque mois est une manière de se revaloriser, de changer de regard sur soi-même.

La principale revendication pour améliorer la situation des éco-recycleurs : **créer dans la ville un espace de stockage et de travail de ferraille**. Cela permettrait d'éviter la présence de ferraille sur les lieux de vie, ce qui comporte des risques pour la santé et pour l'environnement (pollution des sols).

TEMPS D'INFORMATION : LE DROIT DU TRAVAIL ET LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Mihaela Sima, Habitat-Cité

L'association Habitat-Cité, dont le cœur de métier est l'accompagnement vers l'accès aux droits des personnes étrangères en situation de précarité en Ile-de-France, a développé une permanence dédiée au droit du travail. Cette permanence est animée par un bénévole spécialisé en droit du travail et un salarié de l'association.

LES CONSTATS AYANT DETERMINE LA CREATION D'UNE PERMANENCE EN DROIT DU TRAVAIL

- **La majorité des personnes accompagnées travaillent ou ont travaillé de manière non déclarée.**
- Le travail non déclaré tend à maintenir les personnes en situation de précarité (notamment vis-à-vis du logement, de droit au séjour, etc.)

LES VIOLATIONS DU DROIT DU TRAVAIL LES PLUS FREQUEMMENT RENCONTREES DANS LE CADRE DE LA PERMANENCE

- Une situation de travail dissimilé totale ou partielle (une partie seulement des heures est déclarée) ;
- Des contrats à durée déterminée au motif d'un accroissement temporaire d'activité, alors que l'activité du salarié constitue l'activité principale de l'employeur (le recours au CDD est interdit dans ce cas) ;
- Des heures de travail non enregistrées (exemple : une femme de ménage dans l'hôtellerie dont le salaire est officiellement calculé selon les heures de travail alors que le fonctionnement réel de l'entreprise repose sur le nombre de chambres réalisées, la contraignant à dépasser le nombre d'heures de travail prévues par son contrat pour remplir ses objectifs) ;
- Des heures supplémentaires non payées ;
- Des documents non fournis par l'employeur : reçu pour solde de tout compte, attestation employeur à destination de Pôle Emploi, etc. ;
- Des licenciements abusifs (sans cause réelle et sérieuse) ;
- Des mauvais calculs de droits (indemnités de congés payés, indemnités de rupture de contrat, etc.) ;
- Des pratiques abusives (exemple : faire signer au nouveau salarié.e, en même temps que son contrat de travail, une lettre de démission non datée, que l'employeur pourra utiliser à sa convenance lorsqu'il souhaite mettre fin à la relation de travail).

DES TRAVAILLEURS SOUVENT RETICENTS A REVENDIQUER LEURS DROITS

- Le **sentiment d'être redevable** par rapport à l'employeur.e ou à l'intermédiaire par lequel le salarié a été mis en relation avec l'employeur ;

- La **crainte de perdre son emploi** et son revenu ;
- La **relation inégalitaire** entre salarié et employeur, qui rend difficilement envisageable une action individuelle face au « patron » ;
- Des raisons personnelles.

LES CONSEILS POUR REVENDIQUER SES DROITS EN TANT QUE TRAVAILLEUR

Un préalable : Conserver un maximum de preuves de la relation de travail

Conserver les SMS, trace de l'emploi du temps, trace du/des lieux de travail ;

Garder de bonnes relations avec ses collègues, afin qu'ils puissent témoigner dans le cadre d'un éventuel litige.

1. Tenter une médiation auprès de l'employeur

Certaines violations du droit des travailleurs s'expliquent par une méconnaissance des règles par les employeurs, notamment dans le cas des petites entreprises ne disposant pas d'un directeur des ressources humaines ou d'un juriste spécialisé.

Aussi, engager une **action de médiation** auprès de l'employeur pour lui rappeler le droit applicable, et les sanctions encourues en cas de démarche juridique, suffit parfois à trouver un accord et mettre un terme à la violation du droit du travailleur.

2. Saisir l'inspection du travail ou l'URSSAF (en cas de travail dissimilé)

L'expérience d'Habitat-Cité a montré que cette piste restait généralement sans réponse, surtout lorsque le travail dissimulé ne concerne qu'un salarié ou qu'un petit nombre de salariés.

3. Saisir les Prud'hommes

La saisine des Prud'hommes n'est pas évidente, en raison des réticences des travailleurs à faire appel à la justice mais également de la **longueur des procédures**. Il existe des procédures en référé devant les prud'hommes, mais celles-ci impliquent des preuves irréfutables de la violation du droit du travail (des faits incontestables).

4. Engager une action en substitution

Certains syndicats peuvent engager des actions en justice en lieu et place d'un salarié, sans avoir besoin d'un mandat de ce dernier. Cependant, le salarié doit être averti, et ne pas s'être opposé à cette action, sauf dans le cas d'une substitution faisant suite à un cas de harcèlement moral ou sexuel, auquel cas le syndicat doit obtenir l'accord écrit du salarié pour agir.

Cette action en substitution ne peut intervenir si le salarié a décidé d'agir lui-même sur le même fondement.

La possibilité pour un syndicat d'engager une action en substitution est soumise à des conditions, notamment en termes de représentativité du syndicat, qui varient selon les cas (situation du salarié, type de procédure envisagée, etc.). A ce jour, ces actions sont rarement mises en œuvre.



DES SITUATIONS PARTICULIERES

La régularisation suite à un travail sous l'identité d'autrui

Au cas où une personne travaille sous une autre identité que la sienne, et qu'elle souhaite régulariser cette situation, elle peut utiliser la « déclaration de concordance d'identité ¹⁸ ». Cette procédure est conditionnée à deux témoignages concordants.

La personne concernée et ses deux témoins doivent fournir une pièce d'identité.

La régularisation par le travail

Les personnes en situation irrégulière qui travaillent en France peuvent prétendre à la régularisation par le travail. Elles doivent pour cela remplir les conditions suivantes :

- ✓ Justifier d'une **ancienneté de séjour** en France de 5 ans minimum, sauf exception, et d'une **ancienneté de travail** de 8 mois sur les 2 dernières années ou de 30 mois sur les 5 dernières années.
- ✓ À titre exceptionnel, justifier d'une ancienneté de séjour de 3 ans en France, et avoir travaillé 24 mois, dont 8 dans les 12 derniers mois.



La Direccte a une tolérance vis-à-vis des employeurs qui régularisent leur salarié.e, après une période même longue de travail non déclaré, afin de leur permettre de bénéficier de la procédure de régularisation par le travail. Cette tolérance reste méconnue des employeurs, qui craignent de se mettre en difficultés, sur le plan juridique et fiscal, en cas de régularisation de leur salarié.e.

LES PISTES POUR L'AVENIR

- La **saisine du Défenseur des droits** (en cas de forte suspicion de discrimination au sein d'une entreprise, par exemple traitement différencié des salariés selon leur nationalité, leur origine réelle ou supposée, leur lieu de vie, leurs conditions d'habitat ou leur situation économique)
- La multiplication de **réunions d'informations à destination des travailleurs**, afin qu'ils soient a priori informés de leurs droits et soient mis en mesure de refuser, dès le départ, des conditions ou situations de travail attentatoires à leurs droits. Les MJD (maisons de la justice et du droit) et les PAD (points d'accès aux droits) proposent déjà ce type d'information.
- La création et le renforcement de **réseaux parmi les délégations syndicales** pour développer l'action collective, moins risquée et moins difficile à assumer que l'action individuelle.
- L'approfondissement des connaissances sur les **secteurs d'activités les plus concernés** par les violations du droit du travail, les situations récurrentes, le profil et les critères de vulnérabilité des salarié.es concerné.es, etc.
- **L'interpellation médiatique**, notamment dans le cas des secteurs professionnels et industries particulièrement concernées par des violations du droit du travail (hôtellerie, BTP, etc.).

¹⁸ <https://api-site-cdn.paris.fr/images/69318.pdf>